

MASTER DROIT DES AFFAIRES

Le **master mention Droit des affaires** est un diplôme national de niveau Bac+5 délivré à la suite d'une formation de 2 ans, dont la **deuxième année** (master2) est **proposée en alternance** (en contrat d'apprentissage).

Cette formation en alternance se déroule selon le rythme suivant :

◇ **De septembre à avril : en entreprise du lundi au mercredi** / à la Faculté de droit du jeudi au vendredi

◇ **D'avril à juillet : 100 % en entreprise**

MASTER 2 DROIT DE L'ENTREPRISE, JURISTES-CONSEILS D'AFFAIRES

Objectif de la formation : former des juristes de haut niveau directement opérationnels dans chaque aspect de l'entreprise.

Matières de spécialisation : techniques des contrats d'affaires ; droit des sociétés ; droit économique ; droit fiscal ; droit financier ; *contract law* (théorie et pratique du droit anglo-américain des contrats) ; droit européen des affaires ; droit du commerce international ; droit du marché (concurrence, distribution, consommation) ; procédure commerciale ; procédure fiscale ; diagnostic économique et financier de l'entreprise ; restructurations des entreprises en difficulté.

MASTER 2 DROIT SOCIAL

Objectif de la formation : former des juristes de haut niveau en droit social et en ingénierie sociale.

Matières de spécialisation : ingénierie du contrat de travail (recrutement, contenu et rédaction du contrat, ruptures du contrat) ; conditions de travail et santé au travail ; management stratégique des ressources humaines ; pratique des relations collectives (institutions représentatives du personnel et négociations collectives) ; contentieux social et risques pour l'entreprise ; droit de la protection sociale.

MASTER 2 DROIT DES ACTIVITÉS BANCAIRES ET DE LA GESTION DE PATRIMOINE

Objectif de la formation : former des juristes de haut niveau directement opérationnels dans les secteurs de la banque, de la finance et de la gestion patrimoniale, capables de maîtriser les enjeux juridiques et économiques liés aux activités bancaires, financières et patrimoniales.

Matières de spécialisation : droit bancaire ; droit des assurances ; droit patrimonial et gestion de patrimoine ; droit des sociétés ; droit fiscal ; droit pénal bancaire ; droit de la gestion immobilière ; droit et économie des marchés financiers ; analyse financière et diagnostic d'entreprise ; règlement des litiges civils et commerciaux.

MASTER DROIT DES AFFAIRES EN APPRENTISSAGE

droit-professionnalisation@univ-grenoble-alpes.fr

+33 (0)4 76 74 32 39

Université Grenoble Alpes

Faculté de droit

CS 40 700

38 058 Grenoble cedex 9

droit.univ-grenoble-alpes.fr



FACULTÉ DE
DROIT 
Université Grenoble Alpes

UGA 
Université
Grenoble Alpes

Réalisation : Faculté de droit de Grenoble
Impression : UGA / Année : 2026
Crédits photos : Shutterstock
Ne pas jeter sur la voie publique

Juriste d'affaires
Droit social
Banque & patrimoine

FACULTÉ DE DROIT DE GRENOBLE

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE : UN DISPOSITIF AVANTAGEUX POUR LES ENTREPRISES

4 bonnes raisons de recruter un apprenti en master Droit des affaires :

1 FORMER UN(E) FUTUR(E) COLLABORATEUR(TRICE)

La durée de l'alternance vous permet de **tester** un futur collaborateur, de le **former** à vos méthodes de travail tout en lui apprenant un métier et en l'intégrant à la vie de votre entreprise.

2 BÉNÉFICIER D'AVANTAGES FINANCIERS

L'alternance offre des **avantages financiers** :

- ◇ Coûts salariaux réduits (rémunération de l'apprenti suivant un pourcentage du SMIC)
- ◇ Exonération totale ou partielle de cotisations et de contributions sociales patronales et salariales
- ◇ Aide* versée par l'État pour l'embauche d'un apprenti dans le secteur privé

3 ADOPTER UNE DÉMARCHÉ ENGAGÉE ET RESPONSABLE

Contribuer à la formation et à l'insertion professionnelle d'un apprenti représente un **acte sociétal engagé**.
Vous aidez un apprenti à obtenir un diplôme, tout en bénéficiant d'une **valeur ajoutée** sur le plan humain.

4 CRÉER UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT

Pour l'apprenti, c'est une porte d'entrée dans le monde professionnel ainsi qu'une ressource financière durant l'année de sa formation.
Pour l'employeur, c'est un **outil de recrutement** adapté aux besoins de son entreprise.

* Aide soumise à conditions.

Informations sur les aides accordées aux employeurs : www.alternance.emploi.gouv.fr

Quelle rémunération pour les apprentis ?

Pour un contrat exécuté en 2^{ème} année de master (master 2), la rémunération dépend de l'âge de l'apprenti (pourcentages au 1^{er} janvier 2026) :

Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
↓	↓	↓
51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC



FAC



PRO